



**Service de protection
de la jeunesse**

Av. Longemalle 1
1020 Renens

Aux entités publiques et aux organismes
privés consultés

N/Réf. : CBO-FCA
(à rappeler dans toute correspondance)

Renens, le 6 septembre 2017

021 316 53 46

Mise en consultation de l'avant-projet de loi modifiant la loi sur le soutien aux activités de la jeunesse – délai au 6 octobre 2017

Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions,

A la demande de la Conseillère d'Etat et Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, Madame Cesla Amarelle, nous avons le plaisir de vous annoncer la mise en consultation publique, du 6 septembre au 6 octobre 2017, de l'avant-projet de loi modifiant la loi sur le soutien aux activités de la jeunesse (LSAJ) du 27 avril 2010.

Conformément à son art. 32, la LSAJ a fait l'objet d'un rapport d'évaluation sur sa mise en œuvre à l'échelon communal et cantonal cinq ans après son entrée en vigueur. Le rapport d'évaluation décrit le déploiement progressif du dispositif cantonal et des mesures de soutien institués par la loi sous la responsabilité du Service de protection de la jeunesse (DFJC). Il met en évidence l'efficacité et la cohérence du nouveau dispositif institué par la loi au niveau cantonal et intègre également le rapport du Conseil d'Etat sur le postulat 16_POS_212 de Marc-Olivier Buffat et consorts *Pour une meilleure visibilité et fonctionnalité du Conseil des jeunes (CDJ)*. Suite aux enseignements tirés de l'évaluation, au rapport sur le postulat Buffat 16_POS_212 et pour améliorer davantage encore l'efficacité du dispositif, une révision partielle de la LSAJ est proposée et fait l'objet de la présente consultation auprès des organismes et partenaires intéressés.

Vous trouverez ci-joint les documents à consulter :

- L'exposé des motifs et avant-projet de loi (EMPL LSAJ)
- La liste des organismes consultés

Ces documents peuvent être téléchargés sur le site internet de l'Etat de Vaud www.vd.ch/consultations ou consultés sur place au Service de protection de la jeunesse (SPJ), Avenue de Longemalle 1, 1020 Renens.

Des observations peuvent être déposées par toute personne intéressée jusqu'au 6 octobre 2017 par courriel à l'adresse joelle.chapuis@vd.ch, ou par courrier au SPJ.

Vous remerciant d'avance de vos précieuses contributions, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le chef du Service de protection
de la jeunesse

Christophe Bornand

Le délégué cantonal à l'enfance
et à la jeunesse

Frédéric Cerchia